



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**



**\*14186720\***

Déposé / Reçu le

02 OCT. 2014

au greffe du tribunal de commerce  
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0831.164.690

Dénomination

(en entier) : **BURUNDI, UNE REALITE UTILE, NATURELLE, DURABLE ET INNOVANTE**

(en abrégé) : **B.U.R.U.N.D.I.**

Forme juridique : AISBL

Siège : Rue Lodewijk Van Boeckel, 13 bte 6 1140 Evere Belgique

Objet de l'acte : **Modification des statuts et de l'Organe d'administration**

**Modification des statuts**

Lors de l'Organe Général de Direction Extraordinaire (Assemblée Générale Extraordinaire) du 30 juillet 2014, les statuts de l'association ont été modifiés en adoptant à la majorité requise le texte suivant qui s'ajoute aux textes antérieurs, les autres articles n'ayant pas été modifiés :

**Article 2 bis -- Siège permanent de l'association au Burundi**

Aucune décision engageant le siège permanent « BURUNDI-DEVELOPPEMENT » ne pourra être prise sans l'accord du siège de Bruxelles autrement dit, tout engagement du bureau local doit être entériné par au moins deux membres du Bureau exécutif de Bruxelles ou deux membres de l'Organe d'Administration.

**Article 5 - Membres**

Tous les membres de l'association (effectifs, adhérents, d'honneur) sont bénévoles. L'AISBL repose sur le bénévolat, tout membre accepte ce postulat et en conséquence ne pourra réclamer une quelconque rétribution à quelque titre que ce soit. Il est rappelé que le fait d'être membre de l'AISBL se fait sur base volontaire et libre.

**TITRE VIII - DISPOSITIONS FINALES ET/OU TRANSITOIRES**

**1. Démission des administrateurs**

L'Organe Général de Direction Extraordinaire du mercredi 30 juillet 2014 entérine la démission des administrateurs suivants:

- Madame NDUWAYO Doris, domiciliée à Bruxelles (1140 Evere) Square Pierre Hauwaerts et née à Buhinyuza Bugenyuzi (Burundi) le 28 mai 1980.
- Monsieur MIZERO Célestin, domicilié à Bujumbura B.P. 31 58 (Burundi) et né à Mwendo (Burundi), le 25 mai 1966.

**2. Nomination des administrateurs**

L'Organe Général de Direction Extraordinaire du mercredi 30 juillet 2014 approuve à l'unanimité la nomination comme administrateur de:

- Madame INAKA YANGE Ornella, domiciliée rue Lodewijk Van Boeckel, 13/6 à B-1140 Bruxelles (Evere), née à Makamba (Burundi) le 13 octobre 1972 (N° national: 72.10.13-528.82).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

## Volet B - Suite

- Monsieur GASHUBIJE Jean Marie Clair, résidant à Mutanga Sud, commune de Rohero à Bujumbura (Burundi) et né le 20 juillet 1971 à BUGANDA en province de CIBITOKÉ.

### 3. Autres dispositions

L'Organe Général de Direction Extraordinaire du mercredi 30 juillet 2014 approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur GASHUBIJE Jean Marie Clair, résidant à Mutanga Sud, commune de Rohero à Bujumbura (Burundi) et né le 20 juillet 1971 à BUGANDA en province de CIBITOKÉ, au poste de Représentant légal de notre bureau permanent au Burundi qui sera composé comme tel:

GASHUBIJE Jean Marie Clair, Représentant légal  
NDUWAMUNGU Benoît, Président du Bureau  
MUGISHA James, Directeur des projets

Corrections (erreur dans la date de naissance et changement d'adresse d'un des administrateurs)

L'Organe Général de Direction Extraordinaire du mercredi 30 juillet 2014 approuve à l'unanimité: le fait de rectifier l'erreur de publication qui s'était glissé dans la date de naissance de Monsieur James MUGISHA (administrateur) mais également signifier son changement d'adresse comme mentionné ci-après: MUGISHA James, domicilié Rue du Duc n°16 à B-1150 Bruxelles et né le 31 janvier 1981 à Gitega (Burundi).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature